

La Convention sur la Diversité Biologique/Protocole de Cartagena

A/Convention sur la Diversité Biologique

La Convention sur la Diversité Biologique (CDB) a été adoptée le 22 mai 1992 lors de la Conférence de Nairobi pour l'adoption du texte convenu de la Convention sur la Diversité Biologique.

La CDB a été ouverte à la signature le 5 juin 1992 lors de la conférence des Nations Unies sur l'Environnement et le Développement (le sommet de Rio). Elle l'est restée jusqu'au 4 juin 1993, période au cours de laquelle 168 signatures ont été enregistrées.

La Convention est entrée en vigueur le 29 décembre 1993, quatre vingt dix jours après la trentième ratification.

A ce jour, 188 pays sont devenus Parties de la Convention dont le Mali qui l'a ratifié le 29 Mars 1995.

La Convention a trois objectifs principaux :

- la conservation de la diversité biologique ;
- l'utilisation durable de ses éléments constitutifs ;
- le partage juste et équitable des avantages qui découlent de l'utilisation des ressources génétiques à des fins commerciales et autres.

I. Etat de mise en œuvre

Au niveau national :

L'adhésion du Mali à la Convention sur la diversité biologique s'est concrétisée par sa ratification le 29 mars 1995. Depuis, le pays s'est attelé, en relation avec ses partenaires intéressés, à sa mise en œuvre. A cet effet, il a élaboré une stratégie Nationale en matière de diversité biologique assortie d'un plan d'action.

L'élaboration d'une stratégie nationale et d'un plan d'action obéit à un double impératif :

- Permettre au Mali d'apporter sa contribution au renforcement de la dynamique mondiale en faveur de la conservation et de l'utilisation durable de la diversité biologique ; et
- Doter le Mali d'un document stratégique de référence pour réaliser, sur un plan, les idéaux inscrits dans la Convention sur la diversité biologique auxquels notre pays a librement souscrit.

Le souci de se placer en situation de léguer aux générations futures un patrimoine naturel le moins dégradé possible a amené le Mali à produire un document dont la mise en œuvre permettra de créer les conditions les plus favorables pour la conservation et toujours pas pu atteindre ses objectifs faute de moyens financiers suffisants, il a pris plusieurs initiatives pour honorer ses engagements.

Le Mali a programmé de réaliser des inventaires adéquats de diversité biologique qui seront suivis par des évaluations périodiques pour leur mise à jour. Plusieurs initiatives existent pour

identifier et surveiller (article 7) les ressources biologiques. Il reste à définir dans une politique cohérente les attributions d'un réseau d'alerte afin de surveiller les menaces potentiellement imminentes sur la diversité biologique et de diffuser les informations. Le Mali doit poursuivre la détermination des indicateurs sur le statut de diversité biologique.

Le Mali a développé, avec l'appui financier et technique de ses partenaires au développement, des expériences de conservation ex situ (article 9) et d'utilisation durable des éléments constitutifs de la diversité biologique (article 10).

La cogestion, partage du pouvoir et des responsabilités entre le Gouvernement et les utilisateurs de ressources, fournit le terrain d'entente permettant aux différentes parties de se rencontrer et de coopérer.

Pendant les prochaines années, la conservation de la diversité biologique nécessitera un grand nombre de professionnels qui vont gérer les zones protégées, conduire les inventaires, développer et sauvegarder les collections ex situ, et gérer les ressources biologiques des forêts, de la pêche et des terres agricoles.

Dans le cadre de l'éducation et la sensibilisation du public (Article 13), à l'instar des pays de la sous région, le programme de formation et d'information en environnement (PFIE) au Mali s'est fait renforcé par le PAGEEM et cela s'est traduit par l'introduction dans les programmes scolaires de cours sur la protection de la faune et de la flore et la mise en œuvre de petits projets notamment de reboisement scolaire réalisés par les élèves pour leur donner l'amour de la nature.

L'accès aux ressources génétiques (article 15) est traditionnellement libre. Il s'effectue sous formes d'échanges de semences entre agricultures pratiqués depuis des millénaires. Actuellement, il y a peu de mécanismes efficaces pour échanger les technologies liées à la conservation et à l'utilisation durable de la diversité biologique.

L'utilisation de la biotechnologie est embryonnaire. Elle présente des opportunités pour la préservation des espèces menacées et le Mali doit s'investir pour en tirer les avantages (article 19). Le Mali a signé le Protocole de Cartagena sur la prévention des risques biotechnologiques le 4 avril 2001. Il a contribué à l'élaboration du modèle de loi OUA pour la biosécurité qui a servi de référence pour l'élaboration de notre cadre national de biosécurité.

Actuellement les engagements financiers pour la poursuite des recherches sur la diversité biologique sont extrêmement faibles. Une augmentation substantielle des finances apparaît clairement nécessaire en particulier pour la formation.

Concernant les ressources financières (article 20), l'approche réglementaire doit être complétée par un système d'aides et de mesures incitatives pour encourager toute action et toute initiative en matière de restauration des ressources naturelles et protection de l'environnement.

Présentement trois projets de biodiversité sont en cours d'exécution au niveau de la DNCN, il s'agit de :

- Du projet Gestion de la Végétation Indigène pour la réhabilitation des terres de parcours dégradées dans la zone aride de l'Afrique ;

- Du projet de conservation et de valorisation de la biodiversité du Gourma et des Eléphants ;
- Et enfin du projet de lutte contre les plantes envahissantes.

Au niveau international :

Participation aux réunions suivantes :

- 4^{ème} réunion du groupe de travail sur l'article (8j) ; et 4^{ème} réunion du groupe de travail sur l'accès et le partage des avantages en janvier 2006 à GRENADA en Espagne ;
- 2^{ème} réunion du groupe de travail spécial sur la responsabilité et la préparation dans le cadre du Protocole de Cartagena ; en février 2006 à Montréal au Canada ;
- 8^{ème} conférence des Parties à la Convention (COP 8) en mars 2006 à CURITIBA au Brésil ;
- Réunion du groupe de liaison sur la stratégie mondiale de la conservation des plantes ; en octobre 2006 à Dublin en Irlande ;
- Réunion régionale Africaine sur l'utilisation durable de la biodiversité ; en décembre 2006 à Nairobi au Kenya.

Autres Activités Menées en Rapport avec le Secrétariat Technique Permanent du Cadre Institutionnel de la Gestion des Questions Environnementales (STP/CIGQE) :

Participation :

- Aux réunions trimestrielles des points focaux ;
- Au 2^{ème} Atelier National de Formation, sur le Mécanisme pour un Développement Propre (MDP) en Février 2006 ;
- A la réunion d'information sur le Projet Auto Evaluation des Capacités Nationales à Renforcer pour la gestion de l'Environnement au Niveau Mondial et National (ANCR), en juin 2006 ;
- A l'Atelier sur le Dispositif d'Allocation des ressources du fonds pour l'environnement Mondial ; en juillet 2006 ;
- A l'Atelier de validation des Etudes réalisées dans le cadre du programme d'Assistances aux Etudes sur les changements climatiques (NCAP), en Août 2006 ;
- A l'Atelier de validation de la stratégie de communication du programme de renforcement des capacités en matière de gestion de l'environnement et de ressources naturelles en Août 2006 ;
- A la conférence Internationale sur la jeunesse et la désertification, en Septembre 2006 ;
- A l'Atelier de validation de l'étude sur l'état des lieux des engagements et priorités nationales de protection de l'environnement mondiales en Novembre 2006 ;
- Aux Ateliers régionaux d'information sur les conventions, accords et traités Internationaux, en Novembre 2006.

III- Difficultés rencontrées :

4.1 Au Niveau National :

- Non implication dans les projets de Biodiversité ;
- Manque de mobilisation des ressources financières pour la mise en œuvre de la stratégie ;

4.2. Au Niveau International :

- faible prise en charge des nationaux dans les réunions internationales ;

- retard dans le paiement des cotisations.

IV- Recommandations :

- 1) Procéder au règlement des arriérés de contribution ;
- 2) Le gouvernement doit veiller à un niveau de représentation du pays aux conférences des parties ;
- 3) Redynamiser la gestion et le suivi de la convention à travers la création d'un cadre de concertation de tous les acteurs concernés par la question ;
- 4) Les plans d'action pour la mise en œuvre de la convention doivent être intégrés dans les priorités des plans de développement nationaux ;
- 5) L'organisation et l'animation de concertations sous régionales notamment dans le cadre du CILSS pour partager les préoccupations en matières de conservation de la biodiversité dans les pays sahéliens et créer une synergie entre les conventions de Rio ;
- 6) Prévoir un budget au BSI pour le suivi de la mise en œuvre de la convention ;
- 7) Impliquer le point focal dans le suivi des projets de biodiversité au Mali.

V-Programme d'activité 2007 :

- 1) Participation aux réunions trimestrielles des points focaux ;
- 2) Demande de requête de financement pour la révision de la stratégie nationale de biodiversité et révision de la dite stratégie ;
- 3) Demande de financement pour l'élaboration de la stratégie nationale de conservation des plantes et l'élaboration de la dite stratégie ;
- 4) Recherche de financement pour la diffusion des principes et directives d'Addis-Abeba pour l'utilisation durable de la diversité biologique ;
- 5) Suivi de la mise en œuvre de la convention au niveau national ;
- 6) Participation aux réunions internationales sur la convention sur la diversité biologique.

VI. Contact Point Focal

Direction Nationale de la Conservation de la Nature (DNCN)

Tél : 223 36 95, 223 36 97, Fax : 223 36 96

Email : conservationnature@datatech.net.ml

modibcise@yahoo.fr

Bamako, Mali

Modibo Cissé est le nouveau Point Focal.

B/Protocole de Cartagena sur la Prévention des Risques Biotechnologiques

Objectif du protocole

Conformément à l'approche de précaution consacrée par le Principe 15 de la Déclaration de Rio sur l'environnement et le développement, l'objectif du présent Protocole est de contribuer

à assurer un degré adéquat de protection pour le transfert, la manipulation et l'utilisation sans danger des organismes vivants modifiés résultant de la biotechnologie moderne qui peuvent avoir des effets défavorables sur la conservation et l'utilisation durable de la diversité biologique, compte tenu également des risques pour la santé humaine, en mettant plus précisément l'accent sur les mouvements transfrontières." (Protocole de Carthagène, Art. 1)

1.1- Date d'adoption : 29 janvier 2000 ;

1.2- Date de signature par le Mali : 04 avril 2001

1.3- Date de ratification : 04 juin 2002

Etat de mise en œuvre

- Participation à l'Espace Citoyen d'Interpellation Démocratique (ECIB) sur les Organismes Génétiquement Modifiés (OGM) en relation avec l'avenir de l'agriculture au Mali» du 25 au 29 janvier 2006 (rapport de mission).
- Appui au programme l'UNESCO pour l'étude sur la biotechnologie en Afrique. Dans ce cadre, un questionnaire a été envoyé à tous les Point Focaux. Les résultats ont été transmis au consultant national commis pour ce travail.
- Finalisation du rapport de mission sur l'Espace Citoyen d'Interpellation Démocratique (ECIB) sur les Organismes Génétiquement Modifiés (OGM) en relation avec l'avenir de l'agriculture au Mali» du 25 au 29 janvier 2006.
- Participation du Point Focal Biosécurité à la conférence des parties à Curitiba (Brésil) du 07 au 19 mars 2006. La rédaction du rapport de mission est en cours.
- Finalisation du Plan d'Action de la mise en œuvre du Cadre National de Biosécurité au Mali. Une copie de la version a été envoyée au PNUE/FEM en vue du paiement du reliquat du financement pour l'audit final du projet.
- Préparation d'une note de synthèse sur la création d'un Pôle de Compétence en Partenariat (PCP) « Biotechnologie » en Afrique de l'Ouest et du Centre pour le Cabinet du MEA ;
- Préparation d'une note de synthèse sur la création d'un Cadre de Concertation (CRC) pour la mise en œuvre des Conventions Cadre sur les semences et sur la biosécurité en Afrique de l'Ouest. Les structures comme l'Agriculture, l'IER, le LCV, l'université ont été sollicités pour envoi de CV au STP. Les dossiers des intéressés seront transmis au Cabinet du MEA en vue de les acheminer au niveau du CILSS qui est l'organe de Coordination de ce groupe ;
- Du 11 au 13 juillet 2006, rencontre avec une mission de la Banque Mondiale sur le contexte réglementaire et institutionnel de la biosécurité dans les pays de l'UEMOA. Les discussions ont porté sur les réglementations adoptées et ou en projet, les capacités existantes au niveau national et sous régional pour développer les méthodes d'évaluations et de gestion des risques et enfin les capacités institutionnelles à renforcer pour la mise en œuvre des cadres nationaux de biosécurité en Afrique de l'Ouest ;

- Participation à la Journée de Renaissance Scientifique de l'Afrique sur la Biotechnologie la 30 juin au 1^{er} juillet 2006 organisée par le CNRST en collaboration avec l'IER, le STP/CIGQE, le Ministère de la Santé.
- Finalisation du protocole d'accord portant sur la création d'un Centre d'échange sur la Biosécurité au Mali (MoU/BCH). La version finalisée et signée par le STP a été envoyée au siège du PUNE/FEM à Nairobi en vue du décaissement de la première tranche du financement (75%) du montant total. Sur cette enveloppe, il est prévu l'achat d'équipements pour le Centre d'Echange National et pour le Point Focal.
- Du 18 au 21 septembre 2006, participation à un atelier de formation en biosécurité à l'intention des inspecteurs et organismes de réglementation des essais au champ pour les cultures génétiquement modifiées à Sikasso.
- Préparation des documents et rapports en vue de proposer pour adoption le CNB et le projet de loi sur la sécurité en biotechnologie par le Gouvernement et l'Assemblée Nationale du Mali. L'activité est déjà inscrite dans le programme de travail gouvernemental.

Participation à différentes rencontres du Groupe Consultatif sur la Biotechnologie (GCB) créé par l'IER. Les activités programmées pour 2007 portent sur la formation, l'information et la sensibilisation des acteurs concernés sur la biotechnologie moderne et ses applications. Les activités programmées seront menées au niveau national, régional et local à travers le Mali.

Le 06 novembre 2006, participation au cours interdisciplinaire sur la biosécurité et la Biotechnologie à l'Université de Bamako en qualité de formateur. L'intervention a porté sur le projet de loi du Mali relative à la sécurité en biotechnologie.

Le projet de loi sur la sécurité en biotechnologie est inscrit au programme de travail gouvernemental pour son adoption avant la fin du 1^{er} trimestre de l'année 2007. Les activités menées ont porté sur :

- Le 20 novembre 2006, réunion d'information des membres du Cabinet du MEA sur le projet de loi relative à la sécurité en biotechnologie et du rapport de présentation du projet de loi ;
- Le 27 novembre 2006, réunion d'information dans la salle de réunion du MEA avec les cabinets Ministériels sur le projet de loi relative à la sécurité en biotechnologie ;
- Le mardi 19 décembre 2006, réunion d'information des Cabinets Ministériels au Secrétariat Général de la Primature sur le projet de loi sur la sécurité en biotechnologie et le rapport de présentation. Suite à cette rencontre, des observations ont été faites sur le rapport de présentation et le projet de loi. Il reste la programmation du projet de loi pour le Conseil des Ministres dans les prochains jours.
- Le jeudi 25 janvier 2007, réunion d'information avec les Secrétaire Généraux des Départements Ministériels au Secrétariat Général de la Primature sur le projet de loi sur la sécurité en biotechnologie et le rapport de présentation. Après cette étape, le projet de loi sera transmis au Conseil des Ministres.

Le protocole d'accord sur le MoU a été finalisé et signé entre le PNUE/FEM et le STP/CIGQE le 06 octobre 2006 pour le démarrage du Centre d'Echange National sur la Biosécurité (BCH). Suite à cette signature, un financement a été mis à la disposition du Point

Focal du BCH pour l'achat d'équipements informatiques et l'organisation d'ateliers de formation sur le fonctionnement du site d'Echange de la biosécurité avec le Secrétariat de la convention CDB à Montréal. Les équipements prévus dans le protocole d'accord pour le fonctionnement du BCH ont déjà été acquis et réceptionnés par le STP/CIGQE au niveau du Point Focal du BCH.

La date prévue pour le démarrage des ateliers de formation est le début du mois de mars 2007.

CONTACT DU POINT FOCAL

- **Nom et Prénom** : Mouhamadou TRAORE
- **Institution** : Secrétariat Technique Permanent du Cadre
Institutionnel de la Gestion des Questions
Environnementales (STP/CIGQE)
- **Tél/Fax** : Tél : (223) 223 10 74 / 11 76 ; Fax : (223) 223 58 67
- **Email** : stp@timbagga.com.ml